

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/05/18	28/05/18	F01118P0130

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un programme de logements neufs (accession et locatif) sur la commune d'Epône (78)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39°)	Opération d'aménagement qui crée une surface de plancher d'environ 12 000 m ² sur un terrain d'assiette couvrant une superficie d'environ 4,2 ha.
6°a)	Infrastructures routières pour la desserte de l'opération, d'une longueur d'environ 870 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un programme de 165 logements, dont 37 % de logements sociaux (soit 61 logements).

Le projet consiste en la réalisation d'un programme d'aménagement sur un terrain d'environ 42 000 m², comprenant un ensemble de constructions d'habitations de surface de plancher d'environ 12 000 m², répartis en 165 logements (dont 82 logements collectifs et 83 maisons individuelles), ainsi que les infrastructures routières permettant la desserte du site.

Ce projet donnera lieu à une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour financer les équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants et usagers.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permet d'offrir des logements neufs nécessaires aux besoins de la commune et à son parcours résidentiel, conformément au document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- densité moyenne de logements d'environ 39,3 logements par hectare,
- typologie de logements variée favorisant la mixité (61 logements sociaux, soit 37 % des logements),
- connexion du quartier au tissu urbain existant (liaisons multimodales),
- connexion du quartier au réseau de circulation routière.

Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 1.1.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de réalisation du projet consiste en l'aménagement de la zone et en la construction des logements.

La nature des travaux consistera en :

- la délimitation des parcelles ;
- le terrassement et le nivellement, ainsi que les tests géotechniques nécessaires. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises et l'accessibilité aux zones de stationnement ;
- la création des voiries et de réseaux pour la desserte des parcelles et la connexion au réseau routier existant ;
- la construction des logements collectifs et des maisons (gros oeuvres et finition) tous corps de métiers confondus ;
- l'aménagement des espaces verts communs.

Les travaux seront réalisés en trois phases successives, sur une durée totale comprise entre 18 et 26 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se répartit de la manière suivante :

- 83 maisons individuelles, d'une surface habitable (SHAB) moyenne de 86 m².
- 82 logements collectifs, d'une SHAB moyenne de 60 m², allant du studio au 4 pièces. La hauteur des immeubles collectifs sera de type R+2.

Le projet comporte une voie routière principale d'environ 460 m et des voies secondaires sur environ 410 m de long.

En terme de places de stationnement, le projet prévoit :

- pour les logements sociaux : 1 place par logement
- pour les maisons individuelles en accession : 2 places par maison individuelle
- pour les logements collectifs en accession : 1 place du studio au T3, 2 places pour les T4
- des places visiteurs : environ 20 places visiteurs le long des voies

Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, chapitre 1

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire
Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette.....	41 845 m2
Surface de plancher (SDP) totale.....	12 000 m2
Surface habitable (SHAB) totale / SHAB logements collectifs (accession + sociaux) / SHAB maisons individuelles (accession + sociaux).....	11 960 m2 / 4 906 m2 7 054 m2
Nombre de logements total.....	165
Nombre de logements collectifs sociaux / collectifs accession / maisons individuelles / maisons sociales.....	61 / 27 / 77 / 6
Infrastructures routières : voie principale + voies secondaires	460 m + 410 m = 870 m environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Pavé, Pinceloup,
L'Ormeteau et Chemin aux
Vaches
78 680 EPÔNE

Coordonnées géographiques¹

Long. 01 °48 '41 "97 Lat. 48 °57 '03 "99

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 01 °48 '51 "98 Lat. 48 °56 '58 "54

Point d'arrivée :

Long. 01 °48 '33 "46 Lat. 48 °57 '06 "76

Communes traversées :

Epône

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est recensée à proximité immédiate du projet, la plus proche étant la ZNIEFF de type II "Plateau de l'arrière-pays mantois", située à 1,15 km au sud/sud-est du projet. Cf. Annexe 6 : Carte. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 6 : Carte.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des routes départementales des Yvelines a été adopté le 23 mai 2014. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.1.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe en dehors du périmètre des abords des monuments historiques situés à proximité (le temple de David dans le parc du château et l'église Saint-Béat) Cf. Annexe 7.1 : Carte.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.3. Cf. Annexe 9 : Rapport "Caractérisation et délimitation de zones humides"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation Seine et Oise, prescrit le 28/07/98, approuvé le 30/06/07. PPRN Inondation Mauldre, prescrite 12/12/02, approuvé le 18/09/06. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.1.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune entreprise référencée par les bases de données Basias et Basol n'est située à proximité du projet. Les matériaux excédentaires peuvent être évacués vers une ISDI. Localement, quelques précautions devront être prises (confinement ou recouvrement ponctuel, protections adaptées pour le personnel en phase chantier). Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.2.3. Cf. Annexe 10 : Diagnostic de pollution des sols
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Epône s'inscrit dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de l'Albien-Néocomien, approuvée par arrêté préfectoral du 04/04/2005. Dans la ZRE, une demande d'autorisation de prélèvement est nécessaire dès le seuil de 8 m3/h au lieu de 80 m3/h dans le cas général. Toutefois, le projet n'étant pas à l'origine de prélèvements d'eau dans la nappe, il n'est pas concerné.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est concernée par aucun captage AEP ni aucun périmètre de protection. Cf. Annexe 7.2 : Carte
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 7.1 : Carte
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS "Carrière de Guerville", située à environ 2,2 km au nord-ouest du projet. Cf. Annexe 6 : Carte Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.1.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à Chennevières-sur-Marne, à 2,1 km au nord-ouest du projet. Cf. Annexe 7.1 : Carte

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire matériaux. Le volume des terres excavées pour la réalisation des voiries et des fondations n'est pas estimé à ce stade du projet. Il est envisagé la réutilisation des terres sur site et/ou l'export des terres en filière appropriée. L'ensemble des terres à exporter est acceptable en ISDI. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.2.3. Cf. Annexe 10 : Diagnostic de pollution des sols
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le SRCE de la région Île-de-France, la partie ouest de l'emprise du projet est traversée par un corridor des milieux calcaires à fonctionnalité réduite, et dans la continuité d'un obstacle existant (urbanisation). Aucune perturbation nouvelle n'est attendue. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.3.2.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance au site Natura 2000 le plus proche au regard de la nature du projet, aucune incidence n'est attendue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une perte de surface agricole dans la mesure où il consomme environ 3,4 hectares actuellement dédiés à l'agriculture. Cependant, cette emprise ne représente que 1,6 % de la surface agricole utilisée sur la commune d'Epône (216 ha, données Agreste, 2010). En outre, la densité de logements de l'opération optimise l'espace consommé. L'impact est donc qualifié de faible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.2.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la carte des aléas du risque « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols », l'emprise du projet est soumise à un aléa faible, à l'exception d'une bande d'aléa fort qui traverse ponctuellement le site au nord et à l'ouest. Aucune incidence n'est attendue dans la mesure où la réalisation des fondations respectera les prescriptions de l'étude géotechnique. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.2.1.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si on considère 1,23 véhicule par foyer (donnée nationale INSEE, 2013), le projet apportera un flux de 203 véhicules. La circulation s'insérera au réseau existant par deux entrées/entrées sorties. Les modalités d'insertion seront définies en concertation avec la Ville et la Communauté d'agglomération GPS&O. Le site sera en outre desservi par une ligne de bus. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 1.1.3.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : possibilité de nuisances sonores pour les riverains. En phase d'exploitation : absence de nuisance sonore générée par le projet. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores. Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 3.1.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- -
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, des vibrations de basses fréquences sont produites par les engins de chantier, des vibrations de moyennes et hautes fréquences par les outils vibrants et outillages électroportatifs. L'inconfort généré par ces vibrations concerne principalement les utilisateurs des machines. La phase travaux n'aura qu'une incidence faible sur les riverains. Aucune vibration ne sera générée en phase d'exploitation après la construction des logements.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet générera à terme des émissions lumineuses du fait de l'éclairage des voies à l'intérieur du site. Toutefois, les émissions seront gérées de manière économe (éclairage réduit au strict nécessaire, halo dirigé et concentré vers le bas, vers les trottoirs et les zones que l'on désire éclairer uniquement). Dans ce contexte résidentiel, les émissions lumineuses qui concernent le projet sont celles de l'éclairage public existant.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront collectées et redirigées vers des bassins de rétention à ciel ouvert ou enterrés selon les cas. Ces bassins seront dimensionnés pour limiter au maximum le rejet des EP dans les réseaux existants en favorisant l'infiltration à la parcelle. Le sol étant peu infiltrant (coefficient de perméabilité d'environ 10-8), les bassins seront connectés par surverse au réseau existant dans la limite des prescriptions de GPS&O. Dans ce cadre, un dossier Loi sur L'eau sera déposé auprès de la Police de l'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls effluents produits dans le cadre de l'exploitation du projet sont les eaux usées domestiques des logements construits. Ces eaux seront recueillies par le réseau public d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La forme urbaine du projet soignera les gabarits, les matériaux et les couleurs du bâti assurant une bonne intégration du projet. Le Chemin des Trembles, lieu de promenade des riverains, est conservé. Un diagnostic archéologique est programmé préalablement à la phase chantier. Aucun impact significatif sur le patrimoine n'est attendu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conformément aux dispositions du PLU, le secteur jusque-là dévolu aux activités agricoles a été requalifié vers des quartiers d'habitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principaux impacts du projet sont les nuisances susceptibles d'être induites en phase chantier. En guise de mesure de réduction, la charte "Chantier à faibles nuisances" vise à réaliser un chantier propre, à faible impact environnemental (réduction des nuisances, limitation du risque de pollution, tri des déchets, maîtrise des ressources...)

L'impact paysager du projet est quant à lui réduit dès le stade de la conception du projet, avec une insertion paysagère du projet soignée.

Les logements seront certifiés NF Habitat avec la performance thermique RT2012.

Cf. Annexe 8 : Fascicule complémentaire, § 1.2.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que :

- le projet s'inscrit en continuité de l'urbanisation existante, en conformité avec le PLU,
- le projet n'est pas situé dans une zone écologiquement sensible,
- le projet fait l'objet d'une intégration paysagère soignée,
- un dossier loi sur l'eau sera réalisé et déposé auprès des services compétents,

une étude d'impact conforme aux dispositions des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Cartes complémentaires : Carte 7.1 : Patrimoine Carte 7.2 : Captages AEP
Annexe 8 : Fascicule complémentaire au formulaire Cerfa
Annexe 9 : Rapport "Caractérisation et délimitation de zones humides"
Annexe 10 : Diagnostic de pollution des sols

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Neuilly sur Seine

le,

28/05/2018

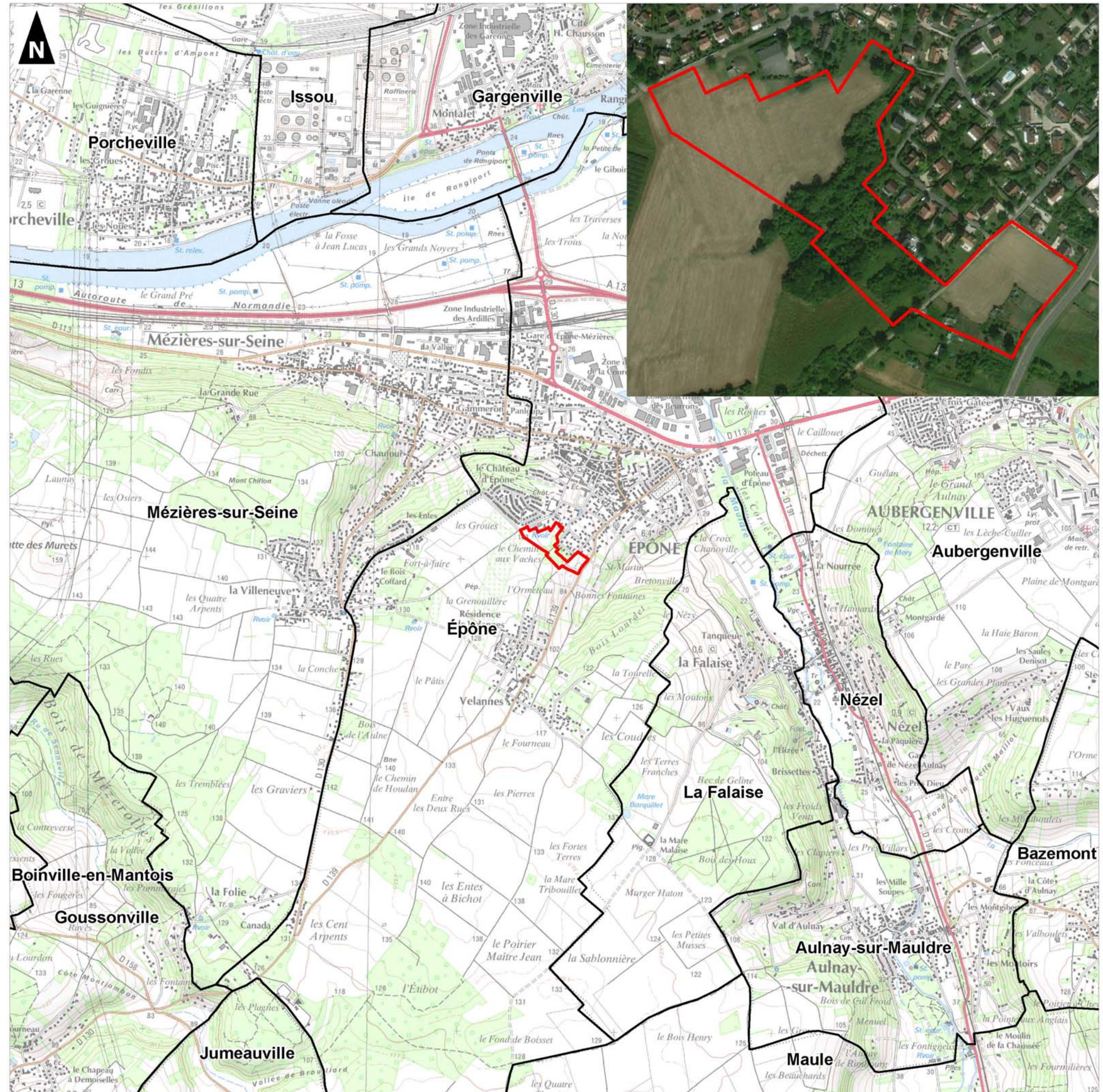
Signature



KAUFMAN & BROAD HOMES
127, avenue Charles de Gaulle
92207 Neuilly sur Seine Cedex
Tél. : 01 41 43 43 43
RCS NANTERRE B 379 446 079

Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier
Épône (78)

Annexe 2 : Localisation du projet



 Emprise du projet
 Limite communale



1:25 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

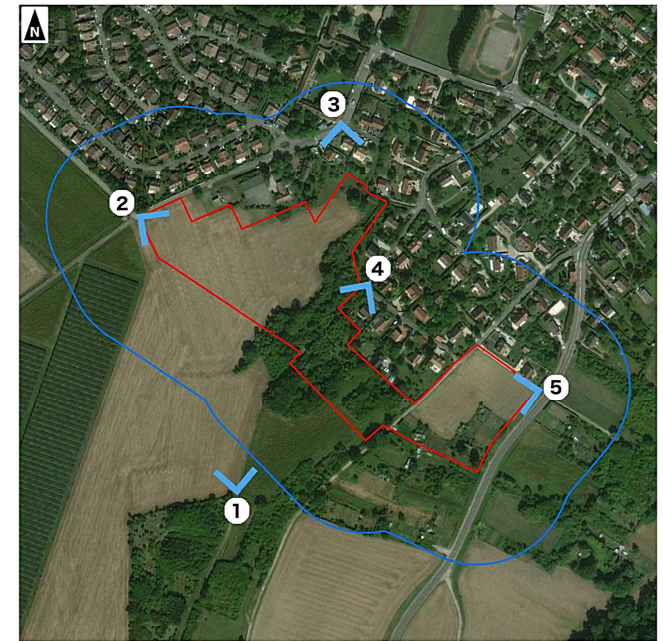


Réalisation : AUDDICÉ, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN 25® et SCAN 1000® - BING MAPS SATELLITE®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICÉ, 2017

Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier
Épône (78)

**Annexe 3 : Photographies
de la zone d'implantation du projet
(6 décembre 2017)**



Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier
Épône (78)

Annexe 4 : Plan de masse du projet



TOTAL 87 Lgts

TOTAL 60 Lgts

**voie de bus
traversante**

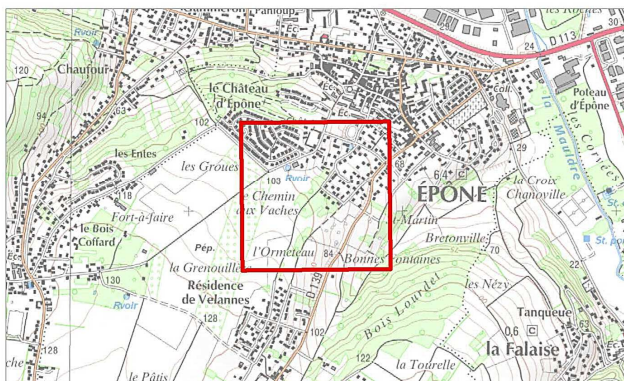
TOTAL 18 Lgts


EPONE
étude d'aménagement
KAUFMAN & BROAD
arch. : GERU
18/05/2018
éch. 1/ 500°

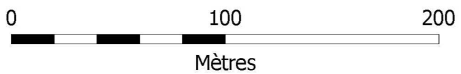
Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier
Épône (78)

Annexe 5 : Plan des abords



-  Emprise du projet
-  Périmètre de 100 m autour de l'emprise du projet
-  Habitat pavillonnaire
-  Espace agricole
-  Jardins potagers / espaces cultivés
-  Voiries
-  Réservoir / local technique



1:2 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : AUDDICÉ, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN 25[®] - BING MAPS SATELLITE[®]
Sources de données : IGN BDCARTO[®] - AUDDICÉ, 2017



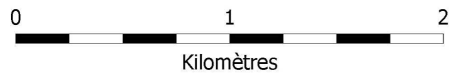
Demande d'examen au cas par cas

Programme immobilier
Épône (78)

**Annexe 6 :
Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu**



- Emprise du projet
- Limite communale
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Arrêté de Protection de Biotope
- Zone Spéciale de Conservation
- Préalocalisation des zones humides du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021



1:25 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : AUDDICE, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN 25° et SCAN 1000°
Sources de données : IGN BDCARTO © - INPN - DRIEE Ile-de-France - AUDDICE, 2017 - AESN SDAGE 2016-2021

